

**Arrêté du maire portant délégation des fonctions
d'officière de l'état civil à un fonctionnaire (*agent titulaire*)**

Le maire de la commune de Weyersheim

Vu l'article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officier(ère)s de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Vu le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ;

ARRÊTE :

Article 1er

Selon les dispositions de l'article R 2122-10 précité, il est donné délégation à Madame Rachel WURTZ, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, fonctionnaire titulaire, à l'effet d'**exercer l'intégralité des fonctions d'officière d'état civil** prévues par la loi à l'exception de la célébration et de la signature des actes de mariages.

Article 2

Les actes ainsi dressés comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Mme Rachel WURTZ, fonctionnaire titulaire de la commune, déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962 (Dispositions concernant la vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil).

L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous le contrôle et la responsabilité du maire.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera :

- 1) Transmise au représentant de l'Etat et au Procureur de la République
- 2) Notifié à l'intéressée

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à Weyersheim, le 23 juillet 2025

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY

